



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

17 juillet 2013

N'oublions pas les victimes lors de la Journée de la justice internationale

À l'occasion de la Journée de la justice internationale, la société civile souligne l'espoir que représente le système du Statut de Rome pour les victimes

New York/La Haye – Les innombrables victimes des crimes brutaux commis en Afrique ne doivent pas être oubliées au sein des débats actuels sur le travail de la Cour pénale internationale (CPI) dans la région, a déclaré aujourd'hui la Coalition pour la CPI à l'occasion de la Journée de la Justice Internationale.

« La Journée de la Justice Internationale est l'occasion de commémorer l'avancée historique que représente le Statut de Rome de la CPI, la création d'une cour internationale permanente et d'un nouveau système de justice visant à prévenir les crimes contre l'humanité les plus graves, et traduire en justice les responsables de ces crimes, y compris les plus influents », a affirmé **William Pace, coordinateur de la Coalition pour la CPI**. « Pour que la CPI puisse atteindre ses objectifs les plus ambitieux, les gouvernements, les représentants de la Cour et les ONG doivent fournir encore plus d'efforts que durant les 10 premières années de la CPI. La Journée de la justice internationale représente une opportunité pour les acteurs de bonne volonté partout dans le monde, de renouveler leur engagement envers la promesse que la paix, la justice et l'état de droit doivent prévaloir sur l'anarchie, la haine et la violence », a poursuivi **M. Pace**. « Les individus au pouvoir qui sont jugés pour de graves crimes, essaient de se présenter comme des victimes politiques ; mais ce sont bien les millions de femmes, d'enfants et de civils qui ont été tués, violés blessés et dont les maisons et les communautés ont été ravagées, qui sont les véritables victimes. »

Tandis que toutes les enquêtes ouvertes par le Procureur se déroulent dans des pays africains, des examens préliminaires ont également lieu sur d'autres continents afin d'établir si une action légale est possible ou nécessaire. Cependant, au cours des derniers mois, plusieurs dirigeants africains ont publiquement accusé la Cour de partialité.

Les enquêtes du Procureur de la CPI en Afrique ont permis à des milliers de victimes de graves crimes de participer aux différentes affaires devant la Cour, leur permettant ainsi de faire entendre leur voix au sein du processus de justice et de prendre en main le rétablissement de leur dignité.

Dans le même temps, le Fonds au profit des victimes soutient les victimes de graves crimes en Ouganda et en République démocratique du Congo depuis plusieurs années. Le Fonds se prépare actuellement à allouer des réparations aux victimes du chef de milice congolais Thomas Lubanga, suite à sa récente condamnation. Elles deviendront ainsi les premières bénéficiaires des réparations ordonnées par la Cour pour le préjudice subi.

La Journée de la justice internationale est célébrée tous les ans le 17 juillet en commémoration de l'adoption du Statut de Rome il y a 15 ans cette année. C'est également l'opportunité de rappeler aux États déterminés à rendre justice aux victimes du monde entier, de la réelle nécessité de poursuivre leur soutien envers le système de justice internationale.

Les membres de la Coalition organisent des événements partout dans le monde pour célébrer cette journée de solidarité avec les victimes des graves crimes où qu'elles soient, et pas seulement en Afrique.

CONTACTS

À New York:

Mme. Linda Gueye
Directrice de communication
Coalition pour la CPI
Tel: + 1 646 465 8516
gueye@coalitionfortheicc.org

À La Haye:

M. Niall Matthews
Chargé de communication
Tel: +31 (0) 70-3111085
matthews@coalitionfortheicc.org

À Cotonou, Bénin:

M. Francis Dako
Coordinateur régional pour l'Afrique
Coalition pour la CPI
Tel: +229 21 32 28 06
dako@coalitionfortheicc.org



Commentaires des membres de la Coalition sur la Journée de la justice internationale:

« La Journée de la Justice internationale a été conçue comme un moyen de reconnaître les souffrances innombrables qu'endurent les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité partout dans le monde », **a déclaré Philippe Grant, directeur de TRIAL.** « TRIAL appelle tous les acteurs, les États, les organisations régionales et internationales, la société civile, les médias, et le grand public, à honorer ces victimes en renouvelant leur engagement à mettre fin à l'impunité des crimes internationaux peu importe où ils sont perpétrés. L'humanité doit s'unir pour s'assurer que les auteurs de ces crimes soient tenus pour responsables, que ce soit devant des juridictions nationales ou devant la Cour pénale internationale. »

« À ce jour, l'impunité règne toujours au Mexique », **a indiqué Nancy J. Lopez, directrice de la Coalition mexicaine pour la CPI.** « Le message transmis à la communauté internationale est sombre et décourageant : les auteurs des sérieuses violations des droits de l'homme ne sont pas poursuivis, et les victimes n'ont pas suffisamment accès à la justice et aux réparations dans un environnement où les crimes relevant du droit international sont tolérés », a-t-elle ajouté. « Dans ce contexte, la Journée de la justice internationale nous permet de rappeler à toutes les nations, y compris au Mexique, que l'impunité ne peut pas et ne doit pas avoir sa place dans l'ordre international actuel, dans lequel les crimes relevant du droit international constituent une menace à la paix, la sécurité, au développement et au bien-être de tout individu. »

« Aujourd'hui, 15 ans après que le Statut de Rome ait porté création de la CPI ait été adopté, la FIDH saisit cette opportunité pour rappeler aux États que nous souhaitons qu'ils investissent toute leur énergie à soutenir la CPI, plutôt qu'à l'attaquer », **a affirmé Karim Lahidji, président de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme.** « Rendre la justice pour les crimes internationaux demeure un sérieux défi. Consolider une CPI indépendante et efficace, et prévenir les génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre, devrait figurer parmi les priorités de leur agenda. Les États devraient renforcer leur coopération et leurs contributions à la Cour, et devraient éviter de créer des difficultés supplémentaires pour son travail. »

« La Journée de la justice internationale est le moment de célébrer l'adoption du Statut de Rome, qui représente le progrès le plus significatif de la lutte contre l'impunité des pires crimes au monde », **a indiqué Carla Ferstman, directrice de REDRESS.** « Tandis que nous commémorons la création de la CPI, il est également important de rappeler que rendre justice aux milliers d'enfants, de femmes et d'hommes qui ont enduré des souffrances inimaginables, est un travail difficile et exigeant qui requiert de l'humilité, de la créativité, de la persévérance et de la clairvoyance de la part de tous les individus travaillant avec la Cour », a-t-elle poursuivi. « Pour faire de la justice une réalité, il faut vivement encourager les États à poursuivre ce qu'ils ont initié : ils devraient faire en sorte que la Cour reçoive le budget nécessaire, et lui apporter le soutien légal et politique essentiels pour garantir qu'aucun accusé ne puisse échapper à la justice. »

« La Journée de la justice internationale célèbre l'adoption du Statut de Rome de la CPI, l'avancée la plus importante du 20^e siècle en matière de lutte contre l'impunité des graves crimes », **a rappelé Ali Ouattara, président de la Coalition ivoirienne pour la CPI.** « Bien que la Côte d'Ivoire ait franchi une étape décisive en ratifiant le Statut de Rome, il reste encore du chemin à parcourir pour que les victimes des violences post-électorales des deux parties au conflit obtiennent justice. »

« Les événements qui ont lieu dans la région du MOAN sont un rappel constant de la



nécessité d'un mécanisme de responsabilisation permanent et efficace, habilité à rendre la justice et à mettre fin à la culture d'impunité dans la région », **a déclaré le juge Mohammad Al-Tarawneh, coordinateur de la Coalition jordanienne pour la CPI.**

« Nous ne saurons jamais combien de vies ont été ou seront sauvées grâce à l'existence même du système du Statut de Rome », **a affirmé Ross Robertson, président adjoint du Parlement de Nouvelle-Zélande et président de l'Action Mondiale des Parlementaires.** « Il apparaît clairement à PGA que quinze ans après l'adoption du Statut de Rome, et à la lumière de la victimisation continue de populations entières partout dans le monde, les parlementaires sont prêts à combattre l'impunité et à prévenir ces crimes grâce à la ratification universelle, et à la mise en œuvre du Statut de Rome au niveau national », a-t-il ajouté. « De l'Indonésie au Yémen, du Salvador à la République centrafricaine, de l'Ukraine au Mali, les parlementaires se tiennent prêts à renforcer l'état de droit et à contribuer à la paix grâce à la loi. »

CONTEXTE: La CPI est la première cour internationale au monde, habilitée à poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocides. Au cœur du mandat de la Cour se trouve le principe de complémentarité, signifiant que la Cour n'intervient que dans le cas où les systèmes judiciaires nationaux ne manifestent pas la volonté ou n'ont pas la capacité d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial composé d'organisations de la société civile de plus de 150 pays [travaillant](#) en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI, garantir une Cour juste, efficace et indépendante, rendre la justice à la fois visible et universelle, [et faire progresser les législations nationales](#) visant à rendre justice aux victimes de génocide, de crimes de guerres et de crimes contre l'humanité. [Pour plus d'informations rendez-vous sur : www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)